

Savoirs d'Equitation Éthologique 1 à 3 (prérequis du BFE EE1) (Méthode positive- clicker training) à Tortezais (03)

OBJECTIFS

Centrés sur le **comportement du cheval** et la relation de confiance et de respect, les savoirs éthologiques s'adressent aux dirigeants, enseignants et leurs cavaliers, souhaitant approfondir leurs connaissances du cheval en tant qu'animal. Ainsi, plus que de former des cavaliers, ce programme vise une formation «d'Homme de cheval ». En développant un véritable partenariat, il diminue les risques d'incompréhension mutuelle et par là même les risques d'accidents.

PRÉ-REQUIS

Avoir une **licence fédérale valide**,
Être dirigeant ou enseignant de la filière équestre.

APRES LA FORMATION

Vous pourrez accéder au BFE Equitation Éthologique Niveau 1.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MOBILISÉE

Apports théoriques
Mise en pratique à pied et à cheval

INTERVENANTES

Mélanie MARTIN
(BEES 1 et BFE EE2)

Marie-Christine MONGE
(BEES 1 et BFE EE2)

Laurence DAVID
Diplôme Universitaire Éthologie du Cheval de Rennes

Experte fédérale pour la formation au BFE Equitation Éthologique qui suivra fin mars :
Coralie Fournier (BEES1 et BFE EE3)

6 jours de formation, dont 1 à distance

42 heures de formation

19/02/2023
début de formation

06/03/23
fin de formation



CONTENU – PROGRAMME DE FORMATION

- Savoir 1 : Comprendre et approcher le cheval,
- Savoir 2 : Communiquer à pied à distance réduite en filet ou licol,
- Savoir 3 : Communiquer avec son cheval monté.

Programme détaillé et règlement des savoirs 1 à 5 disponibles sur notre site internet ou en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.ffe.com/encadrer/l-equitation-ethologique>



LIEU et DATES DE FORMATION

Les Ecuries de Dreuille, Bournicates, 03430 Tortezais

19, 20 et 21 février 2023 (savoirs 1 et 2), à Tortezais (03),
27 février 2023 (connaissances éthologiques), à distance
5 et 6 mars 2023 (savoirs 3) , à Tortezais (03),



MODALITÉS D'ÉVALUATION et SUIVI

Évaluation continue des acquis au cours de la formation par le formateur par le biais d'échanges et de questions/réponses.

Attestation de fin de formation

Épreuves certificatives des savoirs 1 à 3

Évaluation de la satisfaction par un questionnaire

LES + DE LA FORMATION



Infrastructures d'accueil de qualité,
Méthode positive clicker training

HANDICAP

Contactez le référent Handicap du CFA

formation.ara@cre.ffe.com

06 29 96 06 06

Plus d'informations sur notre site internet

www.centredeformation-creara.com

**Indicateurs de satisfaction à venir
1ere session début 2023**

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

Compléter le formulaire d'inscription en ligne : [S'inscrire](#)

Nombre de places : 6 mini, 12 maxi

Signature d'une convention de formation

Délai d'inscription : 7 jours avant le début de la formation

TARIFS

De 950 à 1050 € net de taxe pour les 6 journées de formation
(Hors frais d'hébergement et de restauration)

Financements possibles auprès de Fonds de la Formation Professionnelle :

- VIVEA pour les dirigeants et conjoints collaborateurs 1050 euros (100% pris en charge),
- OCAPIAT pour les salariés 950 euros (pris en charge à hauteur de 45% : des frais de formation + frais salariaux base 12 euros/heure), soit $(950*0,45)+(12*42*0,45)=427,5+226,8=654,30$ euros, soit un reste à charge de 295,70 euros.

📣 A compter du 1^{er}/01/2023, la demande de prise en charge doit être déposée AVANT le début de la formation sur votre espace OCAPIAT.

- AGEFICE : Pour les indépendants, 950 euros, possibilités de financement selon votre contribution CFP. Demande de prise en charge à transmettre à AGEFICE 15 jours avant le début de la formation.
- Autres financements : envoyer une demande à formation.ara@cre.fe.com



CONTACT

Corinne BARES

Tel : **06.29.96.06.06** Mail formation.ara@cre.ffe.com

Centre de formation (CFA-CFC)

Comité Régional d'Équitation A-RA

Maison Régionale des Sports, 68 avenue Tony Garnier CS 21001

69304 Lyon cedex 07

Numéro UAI : 0 0114 60 G / Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101

auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'État.

